

LANGUEVOISIN QUIQUERY

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 13 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Languevoisin quiquery légalement convoqué s'est réuni en lieu et place de ses séances, suite à la convocation du 6 décembre 2024.

Etaient présents :

Mme Ginette Lewandowski, Madame Zurich Christine, Mme Lapierre Nicole, M Comte Didier, M Boerema Joel, M Loire Didier, M David Clément, M Combault Pascal, Mme Baton Bernadette, Mme Gérard Sandrine, Madame Mangot Biljana.

M Combault Pascal est nommé secrétaire de séance

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Zurich Christine, Maire qui a déclaré la séance ouverte

1) Procès verbal du 6 décembre 2024

Madame Mangot biljana donne lecture du procès verbal du 6 décembre 2024. Ce dernier ne soulevant aucune observation, les membres du conseil municipal décident de l'approuver à l'unanimité.

2) Délibération : Décision Modificative Budgétaire 1-2024

Madame Delot-Bochart explique que la trésorerie demande une décision modificative car il manque des crédits au chapitre 014. Aussi il est proposé les mouvements de crédits suivants :

Au chapitre 011 en section dépenses de fonctionnement

Article 60633 : - 4000 €

Au chapitre 014 en section dépense de fonctionnement

Article 739221 : +2050 €

Article 7392221 : + 1950 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la décision modificative budgétaire.

3) Délibération : Délégation de fonctions

Madame le Maire explique à monsieur Clément DAVID qu'elle aimerait qu'il puisse prendre en charge la communication sur le site internet du village. Monsieur David accepte la mission qui lui est confiée.

4) Concertation : FertigHy

Mme Le Maire demande aux conseillers municipaux de se positionner sur l'implantation de l'usine de production d'engrais bas-carbone classement Seveso – seuil haut -d'une superficie de 20 Ha sur la commune de Languevoisin-Quiquery 80190.

En raison :

- De la dimension de l'usine et sa proportion par rapport au village,
- De la modification de parcelles de zone agricole en zone industrielle,
- Du pompage important d'eau dans les nappes phréatiques (11000m³/par jour)
- De rejet d'eau de vidange (83 m³/heure)
- De l'impact visuel sur les paysages du territoire,
- De la pollution nocturne liée à l'absence de nuit complète : impact négatif sur l'humain et la faune.
- De l'impact de l'usine au niveau de la faune, la flore, et l'environnement,
- De l'impact sur le cadre et la qualité de vie des populations concernées,
- Du très faible taux d'emploi à l'hectare et par rapport à l'enjeu écologique,
- Des nuisances sur la santé,
- Des nuisances sonores et olfactives,
- De la rose des vents où Languevoisin-quiquery mais aussi, les villages limitrophes seront impactés par les fumées émanant des cheminées d'usine,
- De la pollution de l'air liée aux rejets par fumées et leur dépôt sur les cultures environnantes,
- De l'augmentation du trafic routier
- Du risque de dévaluation des biens immobiliers
- Des frais liés aux travaux de protections des habitations
- La multiplication des risques environnementaux avec l'arrivée de l'usine de désamiantage.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis défavorable quant à l'implantation d'une usine de production d'engrais bas-carbone classement Seveso -seuil haut – d'une superficie de 20 Ha sur la commune de Languevoisin-Quiquery

A la demande de Monsieur Combault une suspension de séance est votée à l'unanimité.

Reprise des débats.

5) Questions diverses.

Mme Mangot explique que cette année 22 enfants sont invités à l'arbre de Noël, deux d'entre eux ont atteint la dernière année pour en bénéficier.

Elle explique également que cette année il a été privilégié de faire des colis 17 colis pour des couples et 24 pour des personnes seules. Lors de la distribution aux aînés, elle demande aux membres du conseil de remplir une feuille lui permettant de savoir si les aînés préfèrent une carte cadeau ou un colis l'année prochaine.

Plus d'observation n'étant formulée la séance est levée 19h37